

DONNEZ A L'INDEPENDANTE STEPHANOISE, ET DEFISCALE VOTRE DON

Le don à des associations caritatives, humanitaires ou culturelles est bien connu. Mais savez-vous qu'il est également possible de donner aux associations sportives reconnues d'intérêt général comme l'Indépendante Stéphanoise. Les mécanismes de don et de défiscalisation sont identiques à la plupart des associations.

Le don est un acte citoyen, il contribue au lien social, il permet de maintenir un accès aux pratiques pour tous. L'Etat soutient cette démarche et a réaffirmé les dispositions permettant de favoriser le don aux associations.

Pour les particuliers

L'article 200 du code général des impôts stipule qu'un don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant dans la limite de 20% du revenu imposable

Pour les sociétés

L'article 238 bis du code général des impôts stipule qu'un don est déductible des impôts sur les sociétés ou le revenu à hauteur de 60% du montant dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaires.

Les avantages du mécénat

- le don reste anonyme
- Les professions n'ayant pas droit à la publicité peuvent contribuer
- Pas de minimum en dessous duquel le don n'a pas d'intérêt.

Un exemple pour bien comprendre

Je donne 100€ à l'Indépendante Stéphanoise, je déduis donc 66 €
Je paie 1000€ d'impôt, je n'en paierai que 934€

Le don de 100€ ne me coûte que 34€

Informations pratiques

Club de gymnastique
INDEPENDANTE STEPHANOISE

1 allée des Frères Gauthier
42000 SAINT-ETIENNE

Téléphone : 04.77.74.13.90

Mail : is_club_ffg@yahoo.fr

Site Web :

independante.stephanoise.fr

Affiliation :

Fédération Française de Gymnastique



REPONSES AUX PRINCIPALES QUESTIONS

"Sous quelle forme dois-je faire le don numéraire ?"

Généralement il est préférable de faire le don par chèque bancaire ou postal, mais cela peut aussi être un virement ou des espèces pour les petits dons.

"Quand vais-je recevoir mon reçu fiscal ?"

Il vous sera généralement envoyé quelques jours après réception de votre don.

"Quand vais-je pouvoir déduire ce don de mes impôts?"

Pour les particuliers, les dons faits avant le 31 décembre de l'année seront pris en compte dans la prochaine déclaration d'impôt sur le revenu. Pour les sociétés cela dépend de leur basculement d'exercice.

"Ai-je vraiment le droit de déduire cette somme pour une entreprise ?"

Oui, le CGI le confirme, mais questionnez votre expert comptable, il saura vous conseiller et vous rassurer".

INDEPENDANTE STEPHANOISE



Mécénat



DON



un dispositif simple



Attractif



Pour nous aider à avancer

PRESENTATION DU CLUB

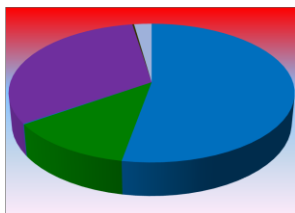
L'Indépendante Stéphanoise, club de gymnastique féminin développe ses activités.

En loisir ou en compétition à l'indépendante Stéphanoise on peut choisir.

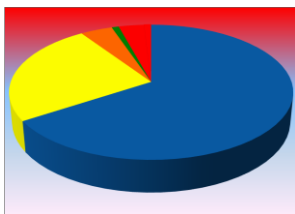
De la baby gym à partir de 18 mois à la gym adulte en passant par nos groupes compétitif ou loisir, le club offre un panel d'activité pour tous et à tout niveau. Club support du Pôle France de gymnastique, nos gymnastes participent également aux compétitions nationales et internationales.

Fort de ses 660 adhérents, nos cours sont assurés par des éducateurs sportifs salariés diplômés d'état. Grâce à ses résultats, l'indépendante Stéphanoise est actuellement classé 3ème club de la FFG.

EQUILBRE ENTRE RESSOURCES ET DEPENSES



Subventions Sponsoring
Recettes diverses Cotisations



Personnel Animation
Compétition Formation
fonctionnement

Chiffres extraits du budget prévisionnel 2011-2012

UNE OLYMPIADE POUR REUSSIR

Notre objectif est de créer à Saint-Etienne une plaque incontournable de la gymnastique Française en organisant des championnats de France en alternance avec un tournoi international.

Notre espoir est d'emmener nos petites gymnastes d'avenir aux JO de Tokyo en 2020.

Notre souhait est d'atteindre les 1000 adhérents.

Pour réussir
Nous avons besoin de vous

DIFFERENTES FORMES POUR NOUS AIDER

Le mécénat financier

Dons en numéraire (chèques, virement etc.)

Le mécénat en nature

Le don d'un bien immobilisé (véhicule, mobilier, matériel etc.)

La fourniture de marchandises en stock (équipement sportif etc.)

L'exécution de prestations de services (imprimerie, entretien, réparation etc.)

La mise à disposition de compétences (communication, etc.,) de techniques ou de savoir faire.

coupon à renvoyer à l'indépendante stéphanoise 1 allée des frères Gauthier 42000 SAINT-ETIENNE

RAISON SOCIALE (1) :

NOM ET PRENOM :

ADRESSE :

Code postal : Ville :

Je vous adresse un chèque d'un montant de : € en don

Je recevrai un reçu fiscal dans les prochains jours (2)

(1) Si don d'une personne moral

(2) Le reçu fiscal sera obligatoirement libellé aux mêmes coordonnées que le chèque

Signature